



Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la FFBillard

<u>Objet de la réunion</u> Assemblée générale ordinaire	<u>Date de rédaction</u> 18 janvier 2023
<u>Date / heure de début / durée</u> 15 janvier 2023 - 9h45/12h15	<u>Rédacteur</u> Dominique DELGOVE
<u>Lieu</u> Visioconférence - système Zoom	<u>Nom du fichier</u> PV AG 004 DD 15/01/2023
<u>Participants</u> Membres du comité directeur Délégués de ligues (Voir listes de présence) Directrice administrative, DTN, moniteur fédéral BAP, comptable	<u>Destinataires</u> Ligues CD FFBillard Salariés FFBillard <u>Publication</u> Site FFB

ORDRE DU JOUR

1	POINTAGE DES DELEGUES	2
2	MOT DU PRESIDENT	2
3	RAPPORT FINANCIER	3
4	RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	6
5	ADOPTION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2021-2022 ET AFFECTATION DU RESULTAT EN REPORT A NOUVEAU	6
6	NOMINATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES POUR 6 EXERCICES	7
7	ADOPTION DE LA CHARTE D'ETHIQUE ET DE DEONTOLOGIE	8
8	CALENDRIER PREVISIONNEL DE LA MISE A JOUR DES TEXTES FEDERAUX	9
9	QUESTIONS DIVERSES	11

1/ Accueil et pointage des délégués de ligues (Véronique CARDINEAU)

Véronique CARDINEAU, directrice administrative, procède à l'accueil et au pointage des délégués de ligues (voir liste en pièce jointe).

Toutes les ligues sont représentées à l'exception de la Réunion et de la Corse, soit 32 délégués.

13 des 24 membres du comité directeur sont présents, ainsi que Nicolas HENRIC, Marc MASSÉ (DTN) et Valérie JAN (comptable) (voir liste en pièce jointe).

2/ Mot du président (Jean-Paul SINANIAN)

Le président Jean-Paul SINANIAN souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes et procède à la lecture du « mot du président ».

« Mesdames, messieurs, chers amis,

Permettez-moi avant toute chose de vous souhaiter une fois de plus une bonne et heureuse année 2023 avec surtout la meilleure santé possible. Ayons une pensée pour ceux qui nous ont quittés cette année. En particulier Henri Schutz qui nous a quittés pendant les fêtes et que nous connaissions tous.

Sa devise était : « Le billard à l'école, ça colle ».

La dernière fois que nous nous sommes vus, c'était à Rennes en juin dernier et beaucoup de choses se sont passées depuis, que je vais tâcher de résumer ici, pour que nous ayons tous, autant que possible, le même niveau d'information.

Comme vous le savez, nous avons mis aux voix à Rennes les statuts de la Fédération qui ont été adoptés par la majorité des votants. Il existait une différence d'interprétation des résultats.

Trois ligues ont jugé utile de contester ce vote devant le Conseil d'Etat. Nous avons nous-mêmes par l'intermédiaire d'un avocat, répondu auprès de la même juridiction au travers d'un mémoire en défense.

L'affaire est en cours. Nous tenons à la disposition de ceux qui le souhaitent les mémoires rédigés à cet effet.

L'affaire risque de prendre du temps parce que le Conseil d'Etat a d'autres priorités à traiter avant la nôtre.

En attendant, nous devons continuer à travailler ensemble à la gestion et au développement du billard en dépersonnalisant au maximum les débats et en ne perdant pas de vue, l'échéance autrement plus importante qui s'annonce.

En effet, la prochaine mise à jour de nos textes devra être effective avant l'assemblée générale électorale de décembre 2024 pour pouvoir conserver notre délégation ministérielle et les avantages qui en découlent. J'y reviendrai.

En fin d'été dernier, la ligue d'Ile de France s'est donnée une nouvelle équipe dirigeante suite au départ de la gouvernance précédente. Je voudrais ici souhaiter la bienvenue à Thierry Weber et à l'ensemble de son équipe.

Au mois d'octobre a eu lieu un événement majeur à Albi. Je parle évidemment des championnats du Monde de Blackball organisés conjointement par la Fédération, le club des Blacks Cats d'Albi et la municipalité que je remercie une nouvelle fois chaleureusement ici des efforts consentis.

De l'avis unanime, ce CM restera comme une réussite à la fois sportive et organisationnelle.

Tous ceux qui ont pu y assister sont admiratifs de ce qui a été accompli et je tiens à souligner l'engagement sans faille du club et de la municipalité d'Albi mais aussi et surtout le travail colossal accompli par nos salariés et nos élus qui main dans la main ont travaillé sans compter pour assurer ce succès sans précédent.

Merci à Nicolas Henric, Alexandre Moragues, Marc Massé, Alberto Casale, Viviane Rouchon, Sophie Cloud et Sylvain Perrier.

Merci à nos partenaires et à tous ceux que j'oublie de citer, qu'on connaît moins mais qui ont œuvré à la direction de jeu, à l'arbitrage, au coaching et paré à tous les problèmes ayant surgi en temps réel. Formidable démonstration de notre capacité à travailler ensemble, en équipe et à porter haut les couleurs de la France.

Merci également aux sportifs qui nous ont fait rêver et ont ramené un nombre de médailles extraordinaire que ce soit en équipe ou individuellement.

Au plan administratif et financier, le cru 2021/2022 est également réussi puisque nous avons récupéré en seulement un an et demi le niveau de licenciation d'avant le Covid. Et cette saison nous devrions atteindre des records et sans doute franchir le seuil des 17 000 licences que nous appelons de nos vœux depuis si longtemps. Nous devons ce succès aux outils de développement mis en place mais également aux actions des organes déconcentrés au quotidien et à la prise de conscience des clubs de l'importance de l'accueil, de l'initiation dans les écoles de billard et de leur structuration de plus en plus réfléchie et complète.

Comme notre trésorier vous le montrera tout à l'heure, nous avions prévu au budget prévisionnel une reprise sur fonds propres de presque 300 000 euros et l'exercice clôturé au 31/08 se solde par un résultat de - 200 000 euros. Ce qui permet de maintenir notre niveau de réserve et de travailler sur le prochain budget prévisionnel plus sereinement.

Au mois de novembre dernier, les championnats de France Cadets ont mis en évidence le peu de jeunes que nous avons au carambole et le niveau sportif assez bas de ces derniers.

Le bureau s'en est ému et va faire, dès cette saison, le maximum pour développer le recrutement des jeunes au carambole.

Il nous faudra également travailler pour élever leur niveau sportif. C'est pourquoi nous avons décidé d'articuler les futures aides notamment l'appel à projets, les ETR, la convention « club Avenir » et Reboost sur toutes les actions qui iraient dans cette direction.

Nous devons nous attacher à faire baisser la moyenne d'âge au carambole et offrir aux jeunes des compétitions attractives et des filières clairement identifiées pour progresser.

C'est également le sens de notre volonté d'organiser en septembre 2024 les championnats du monde U22 et féminines aux 3 Bandes. Un appel à candidatures a été lancé en ce sens.

Comme je le disais plus haut, nous allons surtout nous atteler à adapter nos textes à la nouvelle loi sur le sport votée en mars 2022. C'est pour la Fédération une question de survie puisque l'adoption de ces textes conditionnera le maintien de notre délégation et donc la mise à disposition du directeur technique national et le maintien des subventions qui représentent 14 % de notre budget total.

Il y a dans cette loi des choses obligatoires auxquelles nous ne pourrions pas déroger et d'autres pour lesquelles nous avons une certaine latitude. Il faudra donc trouver le moyen de travailler sereinement ensemble pour aboutir à l'adoption de textes qui clarifieront le rôle de chacun au sein de la pyramide fédérale.

Nous allons vous communiquer en fin de matinée un calendrier de travail sur ce sujet.

Je souhaite organiser au plus vite une visioconférence regroupant un représentant par ligue. Ceci aura pour but d'avoir tous le même niveau d'information et de compréhension sur les dispositions obligatoires de la loi et de se faire, ensemble encore une fois, une idée plus claire des dispositions qui nous permettent d'avoir une marge de manœuvre.

Les chantiers qui nous attendent sont nombreux et parfois complexes.

Mais la passion qui nous anime et l'expérience acquise au fil du temps doivent nous permettre de surmonter tous ensemble les obstacles qui ne manqueront pas de se présenter.

Nous avons à notre crédit d'indéniables réussites sur lesquelles nous appuyer.

La difficulté réside certainement dans la méthode et la volonté de s'écouter.

Je formule ici l'espoir d'aboutir à un vote sur ces statuts dès l'AG de décembre 2023.

Voilà mes chers amis ce que je souhaitais partager avec vous ce matin.

Je vous remercie de votre attention. »

3/ Rapport financier (Pierre REYNAERT)

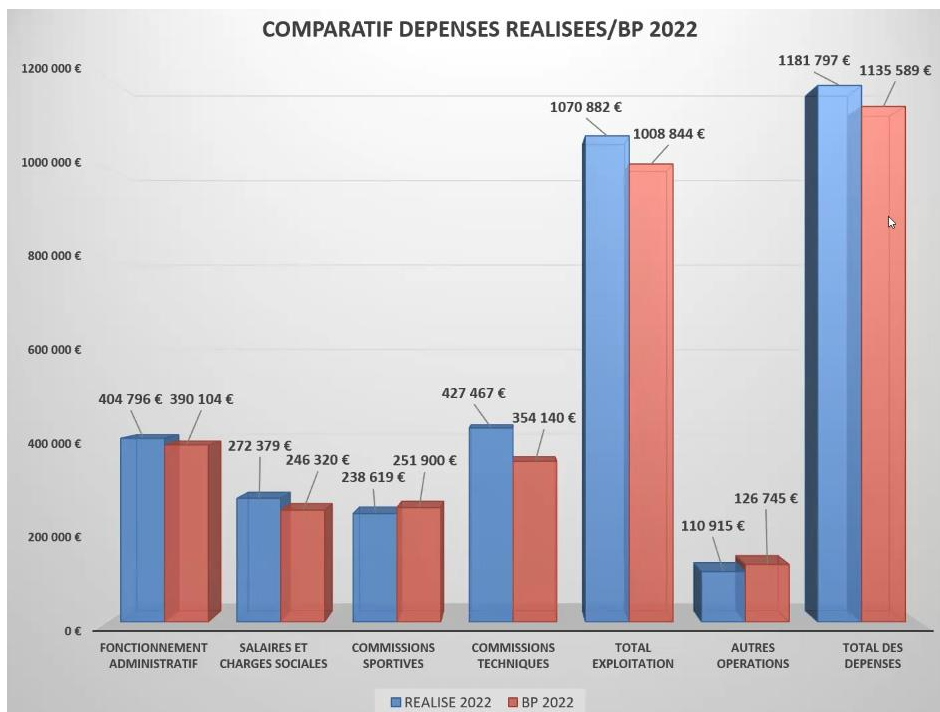
Après avoir présenté ses meilleurs vœux pour 2023 aux personnes présentes, Pierre évoque les faits marquants de la saison 2021-2022 :

- 1/ Un investissement conséquent de la FFBillard sur ses fonds propres afin de démultiplier l'effet du programme Reboost à hauteur de 202 308 € ;
- 2/ Une masse salariale contenue : elle ne représente que 25,4 % de notre exploitation ;
- 3/ Un retour des effectifs licenciés proches des chiffres d'avant crise sanitaire (15 761 pour 16 192) ;

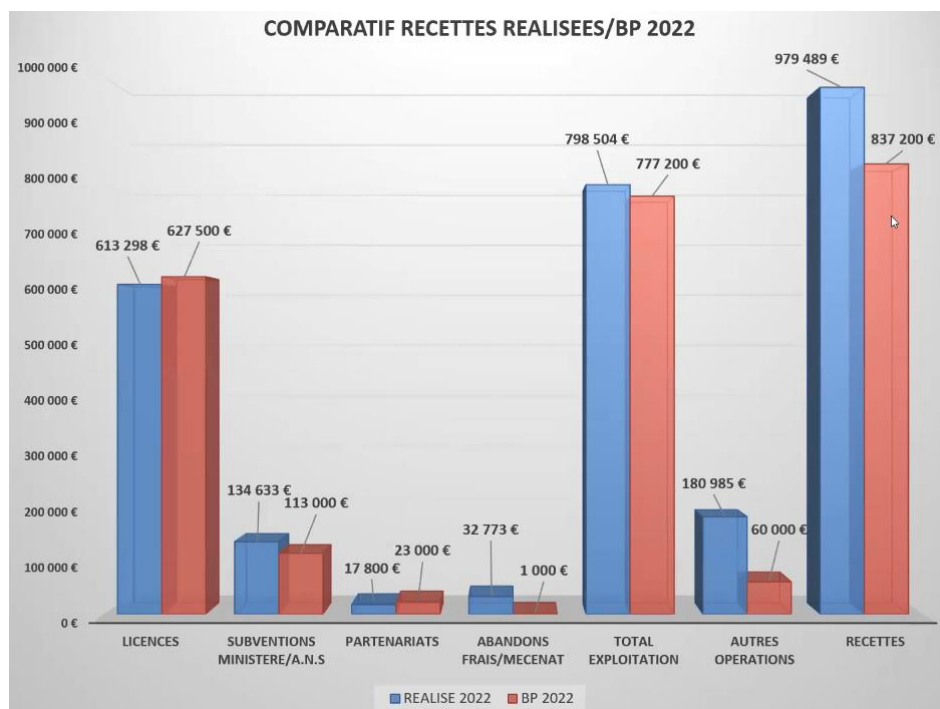
4/ Un retour à la normale des activités sportives en 2021-2022 sur le territoire national mais aussi à l'international.

Pierre présente le comparatif des dépenses et recettes réalisées avec le budget prévisionnel adopté lors de l'AG de Rennes et souligne le faible delta entre les sommes prévues et celles réalisées.

DEPENSES



RECETTES



Pierre présente ensuite l'évolution des charges et des recettes à travers 2 slides (le diaporama complet est consultable en pièce jointe) faisant référence à la saison 2019 (saison non impactée par le Covid).

EVOLUTION DES CHARGES

- **Pôle administratif**
 - Pôle administratif
 - Salaires et charges
 - Gestion générale
- **Commissions sportives**
 - Les 4 disciplines de la FFBillard : Américain, Blackball, Carambole et Snooker.
- **Commissions techniques**
 - Formation - Jeunesse
 - DTN - ETR
 - Développement
 - Communication

EVOLUTION DES RECETTES

- Licences
- Subventions ministère / ANS
- Partenariat
- Abandons de frais - Mécénat

Le total des dépenses s'élevé à **1 181 797 €** et celui des recettes à **979 489 €** soit un déficit de **202 308 €**, très inférieur à celui initialement évalué dans le budget prévisionnel.

Ce déficit s'explique par le programme Reboost, mais celui-ci a permis de récupérer une grande partie de nos licenciés perdus et les chiffres actuels sont également très prometteurs puisqu'ils devraient nous permettre de dépasser les 17 000 licenciés en fin de saison.

Pierre présente l'historique de nos fonds propres depuis 2016.

EVOLUTION DES FONDS PROPRES DE LA FFBILLARD

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
REPORT	124 209	163 461	280 704	365 394	283 784	466 345	583 281
RESULTAT	39 252	117 243	84 690	-81 610	182 561	116 936	-202 308
FONDS PROPRES	163 461	280 704	365 394	283 784	466 345	583 281	380 973

BESOINS EN FONDS PROPRES

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
BESOIN EN F.P.	250 000	250 000	250 000	250 000	300 000	300 000	300 000
DIFFERENCE	-86 539	30 704	115 394	33 784	166 345	283 281	80 973

Nos fonds propres actuellement de **380 973 €** correspondent à environ 18 mois de salaires et traduisent une bonne gestion de la FFBillard.

Jean-Paul demande à l'assemblée s'il y a des questions ou des remarques.

Un délégué évoque l'envoi tardif de ce document financier.

Pierre répond que ce retard n'est pas imputable au secrétariat fédéral mais au retard qu'il a pris lui-même dans l'établissement de ce rapport financier.

Jean-Paul réitère sa demande auprès des délégués de questions ou remarques et en l'absence de celles-ci, passe la parole à François HOSPITAL, commissaire aux comptes.

4/ Rapport du commissaire aux comptes (François HOSPITAL)

L'audit des comptes annuels de la FFBillard relatifs à l'exercice clos le 31 août 2022 a été effectué par un cabinet d'expertise-comptable.

L'audit a été effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Les éléments collectés ont été suffisants et appropriés pour que le cabinet comptable puisse se forger une opinion.

La mission d'audit a été réalisée dans le respect des règles d'indépendance sur la période du 1^{er} septembre 2021 à la date d'émission du rapport et il n'a pas été fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, des vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires ont été effectuées.

Aucune observation n'a été formulée sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

François HOSPITAL évoque également la responsabilité de chacune des parties :

- La responsabilité du comité directeur dans la préparation et l'arrêté des comptes ;
- La responsabilité du commissaire aux comptes.

Le commissaire aux comptes informe l'assemblée de l'obligation d'évaluer les contributions en nature et de les annexer au bilan. Il n'a pas été possible de fournir des données chiffrées pour l'exercice précédent.

Il faudra le faire pour la saison en cours et la commission des finances va se pencher sur le sujet.

En conclusion, François HOSPITAL, commissaire aux comptes, certifie que les comptes annuels de la FFBillard sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fédération à la fin de cet exercice.

5/ Adoption des comptes de l'exercice 2021-2022 et affectation du résultat en report à nouveau (Dominique DELGOVE)

Avant de passer au vote de l'exercice 2021-2022 et à l'affectation du résultat en report à nouveau, Dominique DELGOVE, secrétaire général, précise les modalités de vote du collègue électoral.

L'assemblée générale au complet compterait 14 ligues, représentées par 34 délégués détenant 1085 voix.

12 ligues sont présentes (la ligue de la Réunion et la Corse sont absentes), représentées par 32 délégués détenant 1072 voix.

Le quorum requis est largement dépassé.

Chaque délégué présent (ou représenté) s'exprime sur l'adoption du compte de résultat de l'exercice 2021-2022 et sur l'affectation du résultat en report à nouveau avec 3 choix possibles : « Pour » - « Contre » - « Abstention ».

Dominique procède à l'appel de chaque délégué et lui communique le nombre de voix dont il dispose.

Les réponses sont enregistrées par Véronique, Serge LECROART et Dominique.

Vote des comptes de l'exercice 2021-2022 et de l'affectation du résultat en report à nouveau

n° ordre	Ligue	Voix	Noms - Prénoms	Délégués présents	Nombre de voix par délégué	Nombre de voix par délégué présent	Résultats		
							pour	contre	abstention
4	La Réunion	9	PINEAU Anne-Marie		9				
11	Ile-de-France	107	WEBER Thierry	1	36	36			36
			DELENNE Nicolas	1	36	36			36
			LALAOUA Gérard	1	35	35			35
24	Centre - Val de Loire	105	PEYRAMAURE Sylvie (P)	1	35	35			35
			PEYRAMAURE Dominique	1	35	35			35
			LEROUX Eric (Pouvoir)	1	35	35			35
27	Bourgogne - Franche-Comté	42	JESBAC Franck	1	21	21	21		
			PLAT Delphine	1	21	21	21		
28	Normandie	45	LEGRAND Philippe	1	23	23	23		
			LEBOURGEOIS Philippe	1	22	22	22		
32	Hauts-de-France	125	LAROCHE Fabien	1	42	42	42		
			BARBE Philippe	1	42	42	42		
			OTTEVAERE André	1	41	41	41		
44	Grand Est	118	VALIERE Régis	1	40	40			40
			JANNIN Bernard	1	39	39			39
			MERTZ rémy	1	39	39			39
52	Pays de la Loire	112	VERA Serge (P)	1	38	38	38		
			LEQUERREC Gilles	1	37	37	37		
			CARAN Dominique (Pouvoir)	1	37	37	37		
53	Bretagne	86	RABAULT Hervé (Pouvoir)	1	29	29			29
			MANUSSET Bruno	1	29	29	29		
			LE ROUX Vincent (P)	1	28	28			28
75	Nouvelle Aquitaine	104	ZELAZNY David	1	35	35	35		
			POUILHE François		35				
			PLANCHARD Laëtitia	1	34	34	34		
76	Occitanie	77	MALZIEU Monique	1	39	39	39		
			MALZIEU Jack	1	38	38	38		
84	Auvergne-Rhône-Alpes	95	BAIZET Christian	1	32	32	32		
			BAILLY Claude	1	32	32	32		
			POTIQUET Sébastien	1	31	31	31		
93	Méditerranée	56	AMOUROUX Luc	1	28	28	28		
			NATELLA Roger	1	28	28	28		
94	Corse	4			4				
		1085		31	1085	1037	650	0	387

Voix « Pour » : 650 Voix « Contre » : 0 « Abstention » : 387

Les comptes de l'exercice 2021-2022 et l'affectation du résultat en report à nouveau sont adoptés à la majorité des délégués présents ou représentés.

6/ Nomination du commissaire aux comptes pour 6 exercices (Jean-Paul SINANIAN)

Jean-Paul propose aux délégués de reconduire François HOSPITAL, commissaire aux comptes pour les 6 prochains exercices.

Aucune abstention et aucun vote négatif ne s'opposant à cette proposition, François HOSPITAL est reconduit dans sa fonction de commissaire aux comptes pour les 6 prochains exercices, à l'unanimité des délégués présents ou représentés.

7/ Adoption de la charte d'éthique et de déontologie (Dominique DELGOVE)

Selon le même processus que lors du vote précédent, chaque délégué de ligue exprime son choix : « Pour » - « Contre » - « Abstention ».

Dominique procède à l'appel de chaque délégué et lui communique le nombre de voix dont il dispose.

Les réponses sont enregistrées par Véronique, Serge LECROART et Dominique.

Vote de la charte d'éthique et de déontologie

n° ordre	Ligue	Voix	Noms - Prénoms	Délégués présents	Nombre de voix par délégué	Nombre de voix par délégué présent	Résultats		
							pour	contre	abstention
4	La Réunion	9	PINEAU Anne-Marie		9				
11	Ile-de-France	107	WEBER Thierry	1	36	36	36		
			DELENNE Nicolas	1	36	36	36		
			LALAOUA Gérard	1	35	35	35		
24	Centre - Val de Loire	105	PEYRAMAURE Sylvie (P)	1	35	35			35
			PEYRAMAURE Dominique	1	35	35		35	
			LEROUX Eric (Pouvoir)	1	35	35			35
27	Bourgogne - Franche-Comté	42	JESBAC Franck	1	21	21	21		
			PLAT Delphine	1	21	21	21		
28	Normandie	45	LEGRAND Philippe	1	23	23	23		
			LEBOURGEOIS Philippe	1	22	22	22		
32	Hauts-de-France	125	LAROCHE Fabien	1	42	42	42		
			BARBE Philippe	1	42	42	42		
			OTTEVAERE André	1	41	41	41		
44	Grand Est	118	VALIERE Régis	1	40	40	40		
			JANNIN Bernard	1	39	39	39		
			MERTZ rémy	1	39	39	39		
52	Pays de la Loire	112	VERA Serge (P)	1	38	38	38		
			LEQUERREC Gilles	1	37	37	37		
			CARAN Dominique (Pouvoir)	1	37	37	37		
53	Bretagne	86	RABAULT Hervé (Pouvoir)	1	29	29	29		
			MANUSSET Bruno	1	29	29	29		
			LE ROUX Vincent (P)	1	28	28	28		
75	Nouvelle Aquitaine	104	ZELAZNY David	1	35	35	35		
			POUILHE François		35				
			PLANCHARD Laëtitia	1	34	34	34		
76	Occitanie	77	MALZIEU Monique	1	39	39	39		
			MALZIEU Jack	1	38	38	38		
84	Auvergne-Rhône-Alpes	95	BAIZET Christian	1	32	32	32		
			BAILLY Claude	1	32	32	32		
			POTIQUET Sébastien	1	31	31	31		
93	Méditerranée	56	AMOUROUX Luc	1	28	28	28		
			NATELLA Roger	1	28	28	28		
94	Corse	4			4				
		1085		31	1085	1037	932	35	70

Voix « Pour » : 932 Voix « Contre » : 35 « Abstention » : 70

La charte d'éthique et de déontologie est adoptée à la majorité des délégués présents ou représentés.

A l'issue des votes, Christian BAIZET, président de la ligue Auvergne-Rhône-Alpes souhaite faire part de son sentiment de malaise et le partager avec l'assemblée.

La démocratie permet d'exprimer son opinion et lorsqu'on est « contre » ou qu'on s'abstient, cela ouvre généralement un débat afin d'en donner les raisons.

Cela n'a pas de caractère obligatoire, mais Christian déplore que lorsque Pierre REYNAERT, trésorier de la FFBillard, a posé la question : « Y a-t-il des remarques ou des questions sur le bilan financier de la saison 2021-2022 », aucune objection n'ait été formulée.

Or, lors du vote de ce bilan financier, 11 délégués représentant 387 voix se sont abstenus et il aurait aimé en comprendre les raisons.

Christian n'attend pas de réponse, mais Sylvie PEYRAMAURE rétorque qu'elle s'est abstenue parce qu'elle n'a pas eu le temps de prendre connaissance ni des comptes, ni des textes et qu'elle ne pouvait donc valablement se prononcer.

Le délégué de la Bretagne exprime la raison de son abstention par le programme Reboost dont l'axe 3 est redondant avec l'axe 2, ce qui avait déjà été exprimé lors de la dernière AG.

Thierry WEBER, président de la ligue Ile de France donne les mêmes raisons que la Bretagne et de surcroît, nouvellement élu, considère qu'il ne peut s'exprimer valablement.

Marc MASSÉ, directeur technique national, rappelle alors que les délégués présents ici ou représentés sont **les délégués des clubs** de leur région et qu'ils doivent donc voter conformément à l'avis des clubs de leur territoire et Marc pose la question suivante : « comment faites-vous pour recueillir l'avis des clubs de vos territoires pour voter selon leurs intérêts ? ».

Un grand silence s'installe, rompu par l'intervention du délégué de Bretagne qui répond que dans sa ligue, des réunions ont lieu avant l'AG de la Fédération lors desquelles la ligue indique les résolutions qui seront soumises au vote.

Régis VALIERE, président du Grand Est dit qu'il procède également en assemblée générale avec une consultation permanente des comités départementaux et des clubs.

Sans autres remarques, Jean-Paul met un terme à ces échanges afin de passer au point suivant.

8/ Calendrier prévisionnel de la mise à jour des textes fédéraux (Serge LECROART)

Serge commence son intervention en précisant que l'objectif est d'avoir un interlocuteur dans chaque ligue pour pouvoir entamer les travaux sur la mise à jour des textes. Cette mise à jour réside essentiellement dans la révision de nos statuts afin d'y incorporer les exigences inscrites dans la loi du Sport votée en mars 2022.

Serge présente un diaporama (voir en pièce jointe) qui résume ce que la loi 2022-296, visant à démocratiser le sport, impose aux fédérations ainsi qu'à leurs organes déconcentrés.

La loi comprend 59 articles qui modifient 3 axes principaux :

- Le développement de la pratique (moyen pour l'Etat de favoriser le sport en France) ;
- Le renouvellement du cadre de gouvernance (ouvrir à plus de démocratie) ;
- Le modèle économique sportif (gérer les problèmes modernes comme les paris sportifs ou les droits de rediffusion par les médias).

Les articles peuvent être classés en 3 catégories :

- **Les articles qui n'ont pas d'impact sur nos textes**
Certains articles modifient le code de l'éducation ou de l'action sociale et n'ont pas à être repris dans nos statuts ou règlements.
C'est le cas, par exemple, des établissements médico-sociaux ou de l'accès aux salles scolaires.
L'objet ou le but peut concerner notre sport mais ne demande pas de mise à jour de nos textes
- **Les articles qui peuvent être intégrés sans débat**
La loi s'impose et certains articles, ne laissent aucun choix.
La transposition dans nos statuts ne nécessite qu'une nouvelle rédaction.

C'est le cas pour les articles suivants :

Art.20 : au code du Sport (art.212-13) dans l'attente d'une sanction pénale, une interdiction peut être prononcée.

(Cette disposition est prévue dans l'article 1.2.3 du nouveau règlement disciplinaire).

Art.22 : modifie l'article 231-2 du code du Sport : le certificat médical

Les fédérations fixent dans leur règlement fédéral les conditions exigées pour la délivrance ou le renouvellement des licences ou de participation à une épreuve sportive pour les majeurs et les mineurs après avis simple d'un organe collégial compétent.

- Une proposition a été adressée à la commission médicale et va être débattue ;
- Le règlement « Licences et mutations » sera amendé.

Art.29 : modifie le code du Sport (art.131-8) : **Parité dans les instances**

Les statuts prévoient les conditions dans lesquelles est garanti le fait que, dans les instances dirigeantes de la fédération, l'écart entre le nombre d'hommes et le nombre de femmes n'est pas supérieur à un.

Pour la Fédération : à partir du 1^{er} janvier 2024

Pour les organes déconcentrés (ligues et comités départementaux) : 1^{er} janvier 2028

Modification des statuts (« composition » et « élection du comité directeur ») et du règlement intérieur (« procédures électorales »).

Art.31 : modifie le code du Sport (art.131-8). Les statuts fédéraux doivent prévoir dans quelles conditions le comité directeur se prononce sur le principe et le montant des indemnités allouées au Président au titre de l'exercice de ses fonctions.

(Ajout à l'article 2.2.1 des statuts et révision de l'article 3.2.1 du règlement intérieur).

Art.34 : modifie le code du Sport (art.131-15). Les fédérations proposent un projet de performances, d'accession et des mesures de détection des sportifs de Haut-niveau.

(Le programme de performance a été mis en adéquation).

Art.35 : modifie le code du Sport (art.321-4). Nécessité d'informer les adhérents de l'existence de garanties pour l'accompagnement des victimes de violence.

(L'assurance des licenciés comprend maintenant ces garanties).

Art.38 : modifie le code du sport (art.131-8). Limite à 3 le nombre de mandats de présidents de fédérations, de ligues et de comités départementaux. Les présidents en cours d'un troisième mandat peuvent en briguer un quatrième se terminant le 31 décembre 2028.

(Modification de l'article 2.3.1 des statuts « Election du président »).

Art.39 : modifie la loi 2013-907 (transparence de la vie publique) étend l'obligation de déclaration patrimoniale aux vice-président(e)s, trésorier(e)s et secrétaires généraux.

(Insérer un article 2.3.5 au règlement intérieur « Le bureau »).

- **Les articles qui demandent réflexion**

La loi apporte des modifications mais donne à chaque fédération une marge d'autonomie. Quelques sujets sont donc à débattre avant d'être traduits dans les textes.

Art.33 : modifie l'article L 131-15-3 du code du Sport : **Composition du comité directeur**

Les statuts des fédérations délégataires prévoient les modalités selon lesquelles les sportifs de Haut-niveau participent aux instances dirigeantes de la fédération. Ils créent à cet effet **une commission des sportifs de Haut-niveau**, composée de membres élus par leurs pairs, qui désigne deux représentants, un homme et une femme, pour siéger dans les instances dirigeantes de la fédération délégataire, avec voix délibérative.

Des représentants des entraîneurs et des arbitres, élus par leurs pairs, siègent avec voix délibérative au sein de l'organe collégial d'administration de la fédération délégataire.

(Créer une commission Haut-niveau. Décider quels entraîneurs)

La part des sièges réservés au sein des instances dirigeantes de la fédération à des licenciés ayant une qualité particulière ne peut excéder 25 %.

Aujourd'hui :	1 médecin
	4 représentants discipline
Demain s'ajoutent :	2 représentants Haut-niveau
	1 représentant entraîneur/arbitre

Soit 8 postes donc $8 \times 4 = 32$ membres au comité directeur

(Décider de maintenir ou pas les postes par discipline).

Art.33 : modifie l'article L 131-1-5 du code du Sport : **Composition de l'assemblée générale élective**
Les dispositions obligatoires des statuts des fédérations prévoient que l'assemblée générale élective est composée au minimum du président ou du dirigeant, ou de l'un de ses membres dûment mandaté en cas d'empêchement de ce dernier, de chaque membre de ladite fédération représentant au minimum 50 % du collège électoral et au minimum 50 % des voix de chaque scrutin **à partir de l'année 2024.**

Pour rappel, l'AG peut être composée :

- Des clubs (art. L 131-3)
- Des salles partenaires (< 10 % donc non retenu - Art. 131-5)
- Des « sponsors » (non pratiqué à la FFBillard).

Plusieurs hypothèses peuvent être envisagées :

- Les clubs représentent 100 % du collège électoral, ils sont les seuls à élire le comité directeur. *(Compte tenu du nombre de clubs, 553 à ce jour, les AG Electives seront sans doute en visioconférence).*
- Les clubs composent la majorité du collège électoral qui est complété par les ligues, voire les comités départementaux.

Il conviendra de décider de la composition des AG électives.

Les statuts des fédérations peuvent prévoir que les règles de composition de l'assemblée générale élective fixées au présent article déterminent la composition des assemblées générales ordinaires.

Plusieurs hypothèses peuvent être envisagées :

- Les AG ordinaires ont la même composition que les AG Electives *(Également en visioconférence ?).*
- Les clubs sont représentés par des délégués issus des ligues. *(Système actuel).*

Décider de la composition des AG ordinaires ou extraordinaires.

LE CALENDRIER

Toutes ces dispositions devront avoir été mises en place pour **le 31 décembre 2023.**

Actuellement, le service juridique du CNOSF est en train de travailler sur un ensemble de questions/réponses dont nous devrions connaître les conclusions fin janvier.

En février, nous serons invités par le CNOSF sur ce sujet en visioconférence.

Ce qui nous laissera une fenêtre de travail de 4 mois (mars à juin) pour initier ensemble une réflexion sur la rédaction de nos textes.

Serge renouvelle sa demande que chaque ligue soit **impérativement** représentée (1 représentant/ligue) afin d'épauler la commission administrative nationale dans sa réflexion, l'objectif étant que les textes puissent être adoptés lors de l'AG de **décembre 2023**, ce qui nous permettrait d'avoir une année 2024 sereine.

Les élections de décembre 2024 devront être impérativement organisées avec des statuts, préalablement validés par le Ministère des sports, conformes à la réglementation décrite ci-dessus.

9/ Questions diverses

En l'absence de questions diverses et l'ordre du jour étant épuisé, Jean-Paul SINANIAN remercie l'ensemble des participants présents et clôture l'assemblée générale à 11h40.

Toutefois, ayant encore un peu de temps disponible, Jean-Paul demande aux délégués de rester présents afin de leur fournir des informations sur 2 sujets :

- Le tableau de bord
- L'appel à projet et le PSF

Le tableau de bord (Alberto CASALE)

Alberto rappelle que la FFBillard s'est dotée de cet outil performant à disposition des membres du comité directeur, des Ligues et des Comités départementaux, pour suivre certains indicateurs clés et adapter les plans d'actions en fonction des évolutions.

Le résultat est un tableau de bord interactif, accessible à tous via une page internet, qui est mis à jour tous les mois, composé de plusieurs pages qui permettent de visualiser et corréliser différentes statistiques.

Grâce à cet outil, il est possible, par exemple, de comparer les licences par type et/ou spécialité, d'une année sur l'autre ou sur plusieurs années, au niveau national ou régional, mais aussi suivre l'évolution de la courbe de l'âge et de la répartition par sexe.

En début de saison, il est possible de voir précisément, jusqu'au niveau des clubs, l'évolution de la prise des licences pour cibler les actions correctives nécessaires.

Actuellement, le tableau de bord est accessible sur le site fédéral via l'onglet « RESSOURCES », puis dans la rubrique « Autres outils », « Statistiques -Tableau de bord ».

Un onglet spécifique devrait être créé prochainement sur le site fédéral afin d'avoir un accès direct.

Alberto présente les informations disponibles sur ce tableau de bord à travers 4 pages :

- Page 1 : Chiffres clés en France
- Page 2 : Historique
- Page 3 : La saison en cours
- Page 4 : Blackball

Sur la page 1, page d'accueil, en haut à gauche, 3 raccourcis sont disponibles :

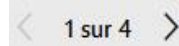


Permet de renvoyer à l'une des 4 pages

Permet d'accéder au mode d'emploi

Permet d'accéder aux tutoriels vidéo

Il est également possible d'accéder à l'une des 4 pages par le raccourci situé en bas de page



Chaque page renvoie aux ligues, comités départementaux, départements, clubs, dans les 4 disciplines et plusieurs rubriques (âge, label, arbitres, etc...) permettent d'accéder à une multitude d'informations statistiques utiles dans l'élaboration des plans d'actions qui pourront être mis en place.

Alberto fait une démonstration des différentes informations disponibles dans ce tableau de bord, reprises de façon plus détaillée dans les raccourcis ci-dessus (mode d'emploi et tutoriels).

Tous ces renseignements sont ceux répertoriés à ce jour, mais si des besoins spécifiques ne figurant pas actuellement dans ce catalogue sont exprimés, il sera possible de les rajouter.

Pour conclure, Alberto exhorte les présidents de ligue et délégués présents à prendre possession de cet outil très performant et à le partager avec leurs comités directeurs, les comités départementaux et les clubs de leurs territoires en leur expliquant l'intérêt représenté et les plans d'actions que cela leur permettra de réaliser pour leur développement.

L'appel à projets et le PSF (Marc MASSÉ)

Il y a 2 campagnes de financement :

- Une campagne actuellement en cours : l'appel à projets financé par la FFBillard ;
- Une campagne à venir : le Projet Sportif Fédéral (PSF).

La date limite de dépôt des dossiers de l'appel à projets est fixée au **31 janvier**, ce dispositif concernant les ligues, les comités départementaux et les clubs.

Une enveloppe de **25 000 €** financera cette campagne.

L'appel à projets 2023 est essentiellement tourné vers les U21, les féminines et les personnes en situation de handicap.

A ce jour, peu de dossiers ont été reçus.

La possibilité de reculer un peu la date est actuellement à l'étude afin de laisser aux structures le soin de préparer leur dossier.

Ensuite, s'enchaînera la campagne de financement du PSF pilotée par l'ANS (Agence Nationale du Sport) doté d'une enveloppe de **60 000 €**.

Cette campagne existe depuis 2020 et imposera cette saison des contraintes beaucoup plus fortes avec quelques changements qui seront communiqués ultérieurement.

Contrairement aux années précédentes, la 1^{ère} contrainte sera d'utiliser le « compte Asso » pour pouvoir déposer une demande de subvention du PSF.

L'instruction des dossiers sera faite de la même façon par une commission nationale mise en place par la FFBillard et le versement se fera directement de l'ANS vers la structure qui reçoit la subvention, ainsi que la justification l'année suivante, via le « compte asso ».

Les informations relatives à ces financements sont disponibles sur le site fédéral.

La campagne d'appel à projets a été envoyée aux ligues, aux comités départementaux et aux clubs avant Noël et une relance a été effectuée début janvier.

Jean-Paul SINANIAN remercie l'ensemble des participants et clôture la réunion à 12h15.

Jean-Paul SINANIAN
Président FFB



Dominique DELGOVE
Secrétaire général

